

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 mai 2021

Présents : Florence BARONNET, Christel BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN, Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François THOMAS, Marie-Christine VERDIER

Antoine BABILLOT (arrive à 19h15 avant le vote du point 2)

Luc BAJARD (arrive à 19h10 avant le vote du point 1)

François-Régis THINAT (donne pouvoir à Laurent GITTON, arrive à 19h35 avant le vote du point 5)

Absents excusés : Florence CLAVIER (donne pouvoir à Céline COMPAIN), Baudouin LE ROUX

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Compte rendu des décisions prises par le maire

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2021-08** portant sur l'acceptation des indemnités du sinistre relatif aux portes de la mairie pour un montant de 2 963,40 € accordées par la SMACL ;
- **Décision n°2021-09** portant sur l'attribution du marché de fourniture de mobilier pour l'accueil périscolaire à l'entreprise MAJUSCULE située ZI Les Danjons – 18003 BOURGES pour un montant total de 2 371,20 TTC ;
- **Décision n°2021-10** portant sur l'attribution du marché de prestation de mise en place du projet de numérotation des voies de la commune (phases 3 et 4) à la poste située 1 rue François Vidal – 33500 LIBOURNE pour un montant total de 1 800 € HT ;
- **Décision n°2021-11** portant sur l'attribution du marché de travaux Route de la Picotine à l'entreprise TP BLANCHET Nicolas située Les Rétaux – 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY pour un montant total de 1 862,40 € TTC ;
- **Décision n°2021-12** portant sur l'attribution du marché de travaux Route de l'Etang à l'entreprise BLANCHET Nicolas située Les Rétaux - 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY pour un montant total de 2 272,80 € TTC ;
- **Décision n°2021-13** portant sur l'attribution du marché de remplacement des gouttières de l'atelier municipal à l'entreprise Thierry FALLER située 5 Route de Coillard – 18110 SAINT GEORGES SUR MOULON pour un montant total de 2 015,08 € TTC ;
- **Décision n°2021-14** portant sur l'attribution du marché de réfection de trottoirs aux Champs Fouquet à l'entreprise BLANCHET Nicolas située Les Rétaux - 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY pour un montant total de 2 620,80 € TTC ;
- **Décision n°2021-15** portant sur l'attribution de la mission de coordination SPS au cabinet VERLIAT situé 1 Rue du Champ de Foire – 18290 MAREUIL SUR ARNON pour un montant total de 1 915,20 € TTC ;
- **Décision n°2021-16** portant sur l'attribution de travaux sur les eaux pluviales à l'entreprise SEGEC située 70 Avenue Aristide Briand – 36400 MONTGIVRAY pour un montant total de 5 304 € TTC ;
- **Décision n°2021-17** portant sur l'attribution du marché d'effarouchement de la population de pigeons en centre bourg à l'entreprise NATUR'AILES située Quartier Ipargaineta – 64640 SAINT ESTEBEN pour un montant total de 4 542 € HT ;
- **Décision n°2021-18** portant sur l'attribution du marché de réfection de l'école maternelle suite au dégât des eaux à l'entreprise Bruno LEBAS située 11 Les Bouquets – 18110 SAINT PALAIS pour un montant total de 3 201,60 € TTC ;
- **Décision n°2021-19** portant sur l'attribution du marché de création d'un accès PMR à la salle polyvalente à l'entreprise SAS CAZIN située 34 Rue des Vallières – 18220 Les Aix d'Angillon pour un montant total de 18 938,40 € TTC.

1. Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré de la ville de Saint Doulchard – Année scolaire 2020-2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant de la contribution scolaire à la ville de Saint Doulchard à 949,72 € pour l'année scolaire 2020/2021,
- autorise M. le maire à signer tout acte permettant d'engager cette somme.

2. Règlement et tarifs des services périscolaires 2021/2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de règlement et de tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022,

Après avoir entendu l'exposé de M. PERDU,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement des services périscolaires présenté en annexe pour une application à compter du 2 septembre 2021,
- adopte la tarification à 1 € le repas pour la tranche la plus basse dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté mise en place par l'Etat pour l'année scolaire 2021-2022,
- adopte les nouveaux tarifs des services périscolaires présentés en annexe pour une application à compter du 2 septembre 2021 et pour l'année scolaire 2021-2022,
- demande une subvention à l'Etat au titre du dispositif d'aide pour la tarification sociale des cantines.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental du Cher au titre des amendes de police dans le cadre de l'aménagement du carrefour RD 56 et RD 68 et de la création d'un cheminement piétonnier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- arrête la réalisation de l'opération intitulée « aménagement du carrefour RD 56 et RD 68 et création d'un cheminement piétonnier » pour un montant total de 60 000 € H.T. ;
- adopte le plan de financement suivant :
 - Amendes de police : 25 000,00 €
 - Autofinancement : 35 000,00 €
- demande une subvention de 25 000 € au Conseil Départemental au titre des amendes de police ;
- autorise M. le maire à signer les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention.

4. Attribution du marché de travaux « réhabilitation de la salle polyvalente »

Annule et remplace la délibération 20210511-04 pour erreur matérielle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient les prestations supplémentaires :
 - rafraichissement : PSE 1 (lot 6)
 - alimentation rafraichissement : PSE 2 (lot 7)
 - sortie toiture hotte : PSE 3 (lot 8)
- décide d'attribuer les lots du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente selon la proposition ci-dessous pour un montant total 404 262,76 € HT :

N°lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant € HT
1	Désamiantage	ABC ENVIRONNEMENT	20 553,00
2	Terrassement/Démolition/Maçonnerie	CAZIN	44 964,46
3	Menuiserie extérieure /Serrurerie	ALUMETAL	99 000,00
4	Menuiserie intérieure/Plâtrerie/Faux Plafonds	SBPI	28 292,60
5	Revêtement de sols souples/Peinture	PEINTURE ET COULEUR DU BERRY	31 500,00
6	CVC/Plomberie/Sanitaires	CENTRE CLIM	57 258,00
6	CVC/Plomberie/Sanitaires PSE 1 (rafraichissement)	CENTRE CLIM	17 655,00
7	Electricité	FACEO FM CENTRE OUEST	24 849,10
7	Electricité PSE 2 (alimentation rafraichissement)	FACEO FM CENTRE OUEST	372,40
8	Isolation Thermique extérieure	SBPR	79 468,20
8	Isolation Thermique extérieure PSE 3 (sortie toiture hotte)	SBPR	350,00
Montant total € HT avec PSE 1 lot 6 + PSE 2 lot 7+ PSE 3 lot 8			404 262,76

PSE : Prestation Supplémentaire Eventuelle

- autorise M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

5. Avenant au marché de travaux : extension du club house en vue d'agrandir l'accueil périscolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la solution n°2 proposée soit la création d'un radier pour un montant de 13 205,17 € HT ;
- conclut l'avenant suivant dans le cadre des travaux de création de l'extension du club house en vue d'agrandir l'accueil périscolaire :
avenant au marché du lot n°2 – GROS ŒUVRE – VRD - CARRELAGE
 - Entreprise : SAS CAZIN
 - Montant initial du marché HT : 25 196,94 €
 - Motif : travaux supplémentaires devenus nécessaires suite à l'étude géotechnique : création d'un radier suite à l'étude géotechnique de conception
 - Modification du coût des travaux entraînant une plus-value de 13 205,17 € HT suivant le devis du 04/05/2021

Par conséquent, le nouveau montant du marché est de 38 402,11 € HT (+52,41 % du lot 2).

- autorise M. le maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à son exécution.

6. Résidence services séniors : projet de voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- valide la solution n°3 d'aménagement urbain proposé au stade esquisse par le maître d'œuvre du Val de Berry dans le cadre du projet de résidence services séniors.

7. Acquisition de la parcelle AA 40 dans le cadre de l'élargissement de la voie communale des Cocus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à acheter au prix de 50 € la parcelle AA 40 le long de la voie communale des Cocus aux consorts HODEAU afin d'élargir cette voie. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;
- autorise M. le maire à signer l'acte d'acquisition et tout autre acte nécessaire à la réalisation et à la finalisation de cette opération.

8. Acquisition des parcelles AI 46 et AI 47 situées aux Cadais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne pouvoir à Maître Laurent GIRAUD pour rechercher les propriétaires et pour organiser la vente des parcelles AI 46 et AI 47 pour un montant d'honoraires de 240 € TTC ;
- autorise M. le maire à acquérir au prix de 50 € les parcelles AI 46 et AI 47 situées aux Cadais, le long de la RD 68. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;
- autorise M. le maire à signer les actes d'acquisition et tout autre acte nécessaire à la réalisation et à la finalisation de cette opération.

Le maire,
Fabrice CHOLLET.



